

# De l'autre côté de l'Afrique

## La veille agricole

N°5/2022 du 02/02/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



## COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas toujours en baisse.** La diminution du nombre de nouveaux cas s'accroît encore cette semaine : 129 cas quotidiens – en moyenne lissée sur 7 jours – au Kenya (contre 251 cas la semaine précédente) ; 332 cas quotidiens en Ethiopie (contre 501 la semaine précédente) ; 66 cas quotidiens au Rwanda (contre 200 la semaine précédente). Cette diminution se poursuit également en Ouganda (148 cas contre 243 cas la semaine précédente) et aux Seychelles (227 cas contre 394 cas la semaine précédente). A Madagascar, l'atteinte du pic de contamination est toujours mise en doute (278 cas contre 221, 297 et 186 cas les semaines précédentes).

## Points notables d'actualité générale

- **AEOI, Monde – L'Indice de perception de la corruption (IPC) publié par Transparency International.** L'IPC est un indicateur qui note et classe les pays en fonction du degré de corruption présent dans le secteur public d'un pays tel qu'il est perçu par les experts et les chefs d'entreprise. Le classement 2021 montre que la crise sanitaire, les conflits armés et les menaces terroristes exacerbent les problèmes de corruption déjà présents dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (AEOI). Les Seychelles, avec un score de 70 sur 100 (plus le score est élevé, plus le niveau de corruption perçu est faible), arrivent à la 23<sup>ème</sup> place au classement mondial en 2021 et à la première des pays de l'AEOI. Si la hausse de son IPC de 18 points depuis 2012 peut être attribuée aux réformes menées sur le plan du gouvernement ouvert et de la lutte contre la corruption, les Seychelles doivent encore réformer le secret bancaire qui en fait une destination privilégiée pour l'évasion fiscale. La Tanzanie connaît également une amélioration significative sur l'IPC, en hausse de 8 points depuis 2014 et qui s'établit à 39. A l'inverse, la Somalie et le Soudan du Sud, avec des scores respectifs de 13 et 11, se situent en bas du classement (respectivement à la 178<sup>ème</sup> et 180<sup>ème</sup> place au niveau mondial, et également à l'avant-dernier et dernier rang au niveau des pays de l'AEOI).
- **Kenya – L'inflation s'établit à 5,4% en janvier 2022.** Pour le 5<sup>ème</sup> mois consécutif et après un pic à 6,9 % en septembre 2021, l'inflation en glissement annuel s'établit à 5,4 % en janvier (5,7 % en décembre). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des prix de l'alimentation et les boissons non alcoolisées (8,9 %) ; des transports (6,8 %) et du logement, de l'eau, de l'électricité, gaz et autres combustibles (5,1 %) entre janvier 2021 et 2022. Entre décembre 2021 et janvier 2022, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,3 point de pourcentage. Durant cette période, la plus forte augmentation des prix se retrouve dans la catégorie de l'alimentation et les boissons non alcoolisées (+ 1,1 %) tandis que les prix du logement, de l'eau, de l'électricité, gaz et autres combustibles (- 0.8 %) et du transport (- 0,1 %) diminuent.

- **Ethiopie – Un taux d'emploi des jeunes de 57 %.** Selon une étude sur la population active et les migrations portant sur 51 000 ménages de l'Agence centrale des statistiques éthiopienne, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 29 ans s'élèverait à 57,4 % au niveau national (64,9 % pour les hommes, 50,6 % pour les femmes). En milieu rural, ce taux serait de 64,9 %, contre 50,6 % en milieu urbain. Le taux de chômage global atteindrait 8,0 % au niveau national – 5,0 % chez les hommes contre 11,7 % chez les femmes. En milieu urbain, le taux de chômage est estimé à 17,9 % (11,2 % chez les hommes, 25,4 % chez les femmes), contre 5,2 % en milieu rural (3,4 % chez les hommes, 7,8 % chez les femmes). Le taux de chômage des jeunes représenterait 11,8 % chez les 15 - 29 ans (7,4 % pour les hommes, 16,4 % pour les femmes), 23,1 % en milieu urbain contre 8,1 % en milieu rural.
- **Ouganda – La décision finale d'investissement signée pour le projet pétrolier du Lac Albert.** *TotalEnergies, China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), Uganda National Oil Company (UNOC)* et les gouvernements ougandais et tanzanien ont signé le 1<sup>er</sup> février 2022, la Décision finale d'investissement, d'un montant de 10 Mds €, entérinant l'engagement des parties. Cette signature, retardée à plusieurs reprises, consacre le lancement effectif des projets d'exploitation pétrolière de Tilenga et Kingfisher, situés sur les rives du lac Albert, ainsi que la construction de l'*East African Crude Oil Pipeline (EACOP)*, oléoduc enterré de 1 443 km qui doit relier Hoima au port de Tanga pour acheminer le pétrole brut destiné à l'exportation. La production sur l'ensemble des champs doit débuter en 2025, pour une durée d'exploitation d'environ 25 ans, avec un pic de production estimé à 230 000 barils/jours.
- **Burundi – Lancement officiel du Projet d'appui à la gouvernance économique et financière (PAGEF).** Le 21 janvier a eu lieu de lancement officiel du PAGEF. Financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français pour un montant équivalent à 900 000 € (2 Mds BIF) et mis en œuvre par l'ambassade de France au Burundi et Expertise France, il a pour mission d'apporter une aide aux ministères de la fonction publique, du travail et de l'emploi et celui des Finances, du Budget et de la planification économique. Le PAGEF est ainsi dédié au renforcement de l'administration burundaise en termes de gouvernance financière et de gestion de la performance en apportant des appuis techniques aux institutions de formation et de contrôle emblématiques de l'administration publique burundaise, telles que l'École Nationale d'Administration (ENA), l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises (ISGE) et son organe de contrôle qu'est la Cour des Comptes.
- **Erythrée – Signature du nouveau cadre de coopération stratégique des Nations Unies.** Le cadre de coopération pour un partenariat stratégique (SPCF) 2022-2026 a été signé le 25 janvier à Asmara. Le programme prévoit des projets dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, de l'éducation et de la santé. Fondé sur deux piliers - « le développement et le bien-être humain » et « une économie inclusive, diversifiée et résiliente au climat » - ce cadre décrit la vision collective et la réponse commune des agences des Nations Unies en Érythrée et répond directement aux objectifs de la Charte nationale du Front populaire pour la démocratie et la justice (PFDJ) et aux Objectifs de développement durable (ODD). Le cadre de coopération précédent (2017 - 2021) avait bénéficié d'un financement de 320 MUSD.
- **Somalie – 1,4 million de personnes risquent d'être déplacées en raison de la sécheresse.** Plus de 3,2 millions de personnes, soit près d'un cinquième de la population, ont déjà été affectées par la sécheresse qui sévit dans le pays. Le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) avertit sur les risques que sont l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la hausse du prix des produits de base, les pertes de récoltes et de bétail, pour l'ensemble de ces personnes. Si 245 000 personnes ont déjà été déplacées, ce nombre devrait approcher 1,4 million en 2022. Un nombre croissant de décès liés à la sécheresse, d'enfants souffrant de malnutrition et de personnes cherchant de l'aide a également été constaté par les membres du NRC.
- **COI, France – Un projet de loi pour approuver la révision de l'accord entre les États Membres de la Commission de l'Océan Indien.** Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et le Ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, ont présenté au Conseil des Ministres du 26 janvier le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord portant révision de l'accord général de coopération entre les États membres de la Commission de l'Océan Indien (COI). Signé aux Seychelles le 6 mars 2020, cet accord vise à redéfinir les missions de la COI en les élargissant. Plus précisément, cet accord donne les moyens aux

États membres de s'adapter et de renforcer la coopération régionale face à de nouveaux enjeux pour lesquels chacun des États peut difficilement intervenir seul. Ces enjeux ont trait notamment à la sécurité environnementale et maritime, à la connectivité numérique, aux mobilités et à la santé.

## Actualités agricoles

- **Kenya – La Banque Centrale remet en cause les performances économiques du secteur agricole.** La *Central Bank of Kenya (CBK)* a signalé que les performances économiques du secteur agricole pour 2021 seraient supérieures à celles annoncées par le *Kenya National Bureau of Statistics (KNBS)*, mettant en doute les chiffres affichant une contraction de secteur de 0,9% en 2021 (-0,1% en T1, -0,7% en T2, -1,8% en T3 et une prévision de -1,3% en T4). Les données du KNBS indiquent en effet que le secteur agricole aurait été largement à la traîne par rapport aux autres secteurs économiques en 2021, en raison principalement des mauvaises conditions météorologiques. Pour le gouverneur de la CBK ces chiffres sont à revoir. Le CBK estime en effet que l'économie a progressé de 8 % l'an dernier, soutenue par une forte reprise dans le secteur de l'hôtellerie et des services. D'après les premières estimations, le secteur agricole devrait connaître une croissance de 6,3 % en 2022.
- **Kenya – 15 000 ha de terres irriguées supplémentaires.** Le mois prochain, le Ministère de l'eau et de l'irrigation entamera la dernière phase d'un projet de 600 MKES (4,6 M€) visant à irriguer 15 000 ha de terres agricoles supplémentaires et à fournir de l'eau potable à 2,7 millions de personnes. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative RRI (Rapid Results Initiative), un processus basé sur des résultats rapides visant à accélérer la mise en œuvre des programmes prioritaires du ministère. D'après Sicily Kariuki *Cabinet Secretary* dans le secteur de l'eau, cette initiative aurait permis d'augmenter la couverture nationale en eau de 53,3 % en 2013 (27,7 millions de personnes) à 70 % en 2021 (34,8 millions de personnes).
- **Kenya – Des caféiculteurs vont bénéficier d'une aide financière pour accéder aux intrants.** Le Ministre de l'Agriculture, Peter Munya, a annoncé la mise en place d'un programme de subventions pour les caféiculteurs qui souffrent des prix élevés des intrants. Lors d'un déplacement à Meru, le Ministre a annoncé que les caféiculteurs inscrits pourront ainsi acheter des engrais et des produits phytosanitaires subventionnés entre 40% et 60% auprès de revendeurs agréés. Près de 84 000 caféiculteurs de 32 comtés devraient ainsi bénéficier du programme de subvention.
- **Ethiopie – La FAO a annoncé le lancement d'un réseau de pôles d'innovation agricoles.** La FAO a annoncé le lancement d'un réseau de centres d'innovation nationaux en Ethiopie. Établie par la FAO et les institutions agricoles éthiopiennes, l'initiative devrait soutenir les agriculteurs et les acteurs des filières. Le réseau de pôles d'innovation nationaux est un sous-programme du *Global Network of Digital Agriculture Innovation Hubs*. Celui-ci vise à accélérer le développement de l'innovation numérique dans le secteur agroalimentaire et se concentre particulièrement sur les jeunes et les femmes, cherchant à accroître leurs compétences et leur compétitivité. L'agriculture est en effet le pilier de l'économie éthiopienne et représente plus de deux tiers des exportations et 35 % de son produit intérieur brut.
- **Rwanda – Le bambou comme matériau d'emballage.** Au moins trois millions de bambous sont en train d'être plantés pour alimenter une usine de production de pâte à papier et de matériaux d'emballage. Cette opération est conduite par *East Africa Bamboo Forest Industry Ltd*, une entreprise chinoise qui a investi 5 MUSD dans la construction d'une usine de transformation du bambou dans le district de Gasabo. Celle-ci devrait permettre de produire 120 tonnes de pâte à papier par jour et de créer 30 000 emplois, de la préparation des semis à la plantation. En plus du bénéfice économique, les officiels saluent l'impact positif du bambou sur la biodiversité : ces derniers stabiliseraient en effet les plans d'eau, limitant ainsi les inondations et les glissements de terrains impactant notamment les populations des poissons des lacs environnants.

## Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Afrique – Les Etats membres de la ZLECAf concluent les négociations sur les règles d'origine pour renforcer le libre-échange.** Les Etats membres de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ont conclu le 29 janvier leurs négociations sur les *rules of origin*, c'est-à-dire les critères nécessaires pour déterminer la source nationale d'un produit, une mesure qui devrait permettre de réduire les droits de douanes sur les biens d'origine au sein du continent africain. Ebrahim Patel, Président des ministres du Commerce de l'Union africaine (UA), a déclaré lors d'une conférence de presse que les mesures adoptées pourraient couvrir 87,7 % des marchandises figurant sur les lignes tarifaires des États membres de l'UA, permettant à ces derniers d'instituer légalement ces nouvelles règles.
- **CAE – Volonté d'augmenter les exports de fruits et légumes.** La Communauté est-africaine (CAE) vient de dévoiler un plan stratégique sur la période 2021-2031 ayant pour objectif de porter la valeur de ses exportations de fruits et légumes à 1,3 Md USD / an, soit près de deux fois plus que la valeur actuelle. Pour ce faire, la région compte augmenter l'assolement destiné à ces productions, accroître les investissements et renforcer la recherche-développement notamment dans le domaine du conditionnement, des infrastructures, de l'accès aux marchés et de la coordination des politiques commerciales. Actuellement, la région exporte principalement vers l'UE qui absorbe près de la moitié des exportations soit 187 000 T de fruits et légumes, principalement des ananas, des haricots, des avocats et des pois. Pour rappel, la filière fruits et légumes compte pour 20 à 36 % du PIB agricole dans la région, le principal acteur étant le Kenya.
- **CAE – Renforcement des procédures de contrôles phytosanitaires.** Le Secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a entrepris de renforcer les capacités des inspecteurs phytosanitaires au niveau des postes frontaliers en matière de procédures opérationnelles. L'objectif est d'assurer que la région est protégée contre les infestations de parasites et de limiter la diffusion de maladies lors du commerce de produits agricoles transfrontaliers. Ces procédures permettront l'analyse du risque phytosanitaire pour le maïs, les haricots et le riz (les produits les plus commercialisés dans la région) et font suite au *Sectoral Council on Agriculture and Food Security* qui s'est tenu en juin 2021. En plus des formations dispensées par la CAE, l'USDA a fourni une aide financière pour l'achat d'articles essentiels au travail des inspecteurs.
- **Kenya – Refus des importations de lait malgré une chute de la production.** Le *Kenya Dairy Board* a exclu les importations de lait malgré une baisse des volumes de production depuis septembre dernier. En cause, les pluies observées dans certaines parties du pays ces derniers jours qui pourraient contribuer à relancer la production. Affaiblie par la sécheresse, la production de lait a chuté de 10,0 % entre septembre et décembre 2021, poussant les prix à la hausse (+ 9,1 %) et obligeant les transformateurs à s'adapter à un approvisionnement réduit. D'après Dixon Sigey, directeur de KCC, la production pourrait reprendre en mars en fonction des pluies et de la vitesse à laquelle la végétation se régénère.
- **Kenya – Le brasseur EABL double son bénéfice net au 2<sup>ème</sup> semestre 2021.** Au Kenya, le brasseur *East African Breweries (EABL)* a enregistré un bénéfice net de 76,5 MUSD sur le dernier semestre 2021, soit plus du double du résultat réalisé un an plus tôt. Cette performance s'explique par des ventes en hausse avec la réouverture des bars et a conduit l'entreprise à annoncer un dividende de 3,7 KES par action, une première depuis 2019. Pour rappel, EABL est le leader du marché de la bière au Kenya.
- **Ethiopie – Augmentation de 20 % des exportations horticoles au 2<sup>ème</sup> semestre 2021.** D'après l'*Ethiopian Horticulture Producer Exporters Association (EHPEA)*, les recettes de l'horticulture éthiopienne ont atteint 286 MUSD au dernier semestre 2021 (+20 % par rapport à l'an dernier sur la même période). Sur ce total, les fleurs coupées représentent 86,2 % des revenus. Ce résultat dépasse de 12 % l'objectif de 269 MUSD fixé pour la période en matière de recettes d'exportation de produits horticoles.
- **Ethiopie – Prix planchers pour les exportations de bétail.** En Ethiopie, les bovins pesant plus de 320 kg ne pourront désormais plus être vendus à moins de 750 USD, de même que les moutons et les chèvres pesant plus de 25 kg pour lesquels un prix plancher de 85 et 80 USD a été fixé. Cette mesure intervient à la suite d'une étude de la banque centrale qui révèle un déclin spectaculaire des exportations d'animaux vivants en 2020 (-78,0 % de recettes par rapport à 2010 soit -156,6 MUSD). En cause, près de 1 200 animaux traverseraient les frontières chaque jour pour être vendus dans les pays voisins, le pays perdrait ainsi 29,9

MUSD par an à cause de ce commerce illicite. Pour certains, cette mesure n'est pas suffisante et doit être accompagnée d'une amélioration des systèmes d'informations et de suivi des animaux.

- **Rwanda, Ouganda – Réouverture de la frontière terrestre entre les 2 pays.** Le poste frontière de Gatuna entre le Rwanda et l'Ouganda a été rouvert, fin janvier, par le gouvernement rwandais, après trois ans de quasi-inactivité, avec une priorité donnée aux camions de marchandises et aux voyageurs essentiels des deux côtés. La fermeture de la frontière en février 2019 avait eu un impact important sur les échanges commerciaux dans la région. Le Rwanda en tant que 5<sup>ème</sup> marché d'exportation de l'Ouganda jusqu'à la fermeture de la frontière, vendait pour environ 160 M€ de marchandises, notamment dans l'agroalimentaire, l'alcool et le ciment. Cette fermeture avait poussé l'Ouganda à accuser le Rwanda de mettre en œuvre un embargo commercial, car il coupait une partie de l'accès terrestre aux marchés de la RDC et du Burundi.
- **Rwanda – Augmentation des recettes liés aux exports agricoles.** Selon un rapport du *National Agricultural Export Development Board (NAEB)*, le Rwanda aurait gagné 158,5 MUSD de recettes grâce à l'exportation de produits agricoles au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année fiscale 2021/2022 (+39 % par rapport à la même période l'an dernier). L'augmentation des volumes de production ainsi que l'augmentation des prix de vente sur les marchés internationaux ont permis d'augmenter les revenus des exportations comme le café (+46,1 %), le thé (+25,5 %), les produits dits « non traditionnels » (+40,3 %), les fruits (+34,6 %) et les fleurs (+48,8 %). Pour le NAEB, cette relance des exportations agricoles est directement liée aux efforts du gouvernement rwandais pour contenir les effets de la pandémie.
- **Rwanda – Le Rwanda exportera bientôt des semences de maïs vers la RDC et la Centrafrique.** Au Rwanda, le gouvernement a annoncé le démarrage imminent des exportations de semences de maïs vers la République démocratique du Congo (RDC) et la Centrafrique. D'après le directeur général du *Rwanda Agriculture and Animal Resources Development Board (RAB)*, des échantillons ont déjà été envoyés vers les deux pays pour une phase de test. Le Rwanda qui importait en moyenne 3 500 T/an de semences de maïs serait désormais largement autosuffisant avec une production actuelle d'environ 9 000 T/an.
- **Soudan – 600 MUSD d'exportations d'animaux en 2021.** En 2021, selon le ministre des Ressources animales, les exportations d'animaux vivants et de viande au Soudan se sont élevées à plus de 600 MUSD (contre 433 MUSD en 2020, soit une progression de 39 %), correspondant à 2,1 millions de têtes et plus de 21 000 tonnes de viande. Le ministre a indiqué qu'une délégation présidée par le sous-secrétaire de son ministère se rendra en Arabie Saoudite, premier client pour le Soudan de moutons vivants, en vue de renouveler le protocole bilatéral sur l'exportation d'animaux. Par ailleurs, le *Camel Research & Studies Center* est en train d'examiner la faisabilité de la reprise des exportations de chèvres, essentiellement vers l'Egypte, qui avaient été suspendues par décision du Conseil militaire en 2019.

\*\*\*\*\*

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :  
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi  
à l'adresse : [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya)



**Auteur :** Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité :** Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email :** [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*